

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
4 juin 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 18.- POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Action 1.1. - Requalification de la salle dite "Chanteloup" - Avenant à la convention de subventionnement - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus précisément les articles L3331-1 à L3331-9;

Vu la circulaire du Gouvernement Wallon du 30 mai 2013 encadrant l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux;

Vu la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et la définition de la Politique des Grandes Villes;

Vu la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. "Œuvres paroissiales de Stembert" approuvée en sa séance du 22 mai 2017;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Relations extérieures" en sa séance du 31 mai 2018;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre;

Par 25 voix et 9 abstentions,

APPROUVE

l'avenant à la convention de subventionnement entre la Ville et l'A.S.B.L. "Œuvres paroissiales de Stembert".

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION